



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200710-D2020\_45-DE  
Reçu le 10/07/2020  
Publié le 10/07/2020

**DELIBERATION**

**N°2020-45 du 10 juillet 2020**

**OBJET – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET  
AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

*Rapporteur : M. le Président*

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le conseil communautaire s'est réuni au Théâtre du Briançonnais 21 avenue de la République à Briançon, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 juillet 2020 par le 1<sup>e</sup> vice-président, Sébastien FINE, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière et Monsieur Arnaud MURGIA, Président nouvellement élu, préside la séance.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :  
33 délégués des 13 communes membres :

Commune de Briançon : Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Emilie DESMOULINS, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSE, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Florian DAZIN, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON

Commune de Cervières : Jean-Franck VIOUJAS

Commune de La Grave : Jean-Pierre PIC

Commune du Monétier-les-bains : Jean-Marie REY et Muriel PAYAN

Commune de Montgenèvre : Guy HERMITTE

Commune de Névache : Claudine CHRETIEN

Commune de Puy-Saint-André : Pierre LEROY

Commune de Puy-Saint-Pierre : Vincent FAUBERT

Commune de Saint-Chaffrey : Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL

Commune de La Salle-les-Alpes : Emeric SALLE, Gilles PERLI

Commune de Val-des-Prés : Thierry AIMARD

Commune de Villar d'Arène : Olivier FONS

Commune de Villard-Saint-Pancrace : Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD

Nombre de pouvoirs : 4

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Elisa FAURE à Eric PEYTHIEU

Francine DAERDEN à Gabriel LEON

Guy HERMITTE à Arnaud MURGIA

Catherine BLANCHARD à Corinne CHANFRAY

**Vu** l'arrêté préfectoral n°05 2019 10 22 001 en date du 22 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

AR Prefecture

005-240500439-20200710-D2020\_45-DE

Reçu le 10/07/2020

Publié le 10/07/2020

**Vu** la délibération adoptée lors de la présente séance et fixant à 10 le nombre de vice-présidents et à 3 le nombre des autres membres du Bureau ;

**Vu** les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

**Le conseil communautaire à la majorité absolue :**

- **Proclame** élus en qualité de vice-présidents de la Communauté de Communes du Briançonnais :

M. Guy HERMITTE, 1<sup>er</sup> vice-président,

M. Emeric SALLE, 2<sup>ème</sup> vice-président,

M. Jean-Marie REY, 3<sup>ème</sup> vice-président,

M. Olivier FONS, 4<sup>ème</sup> vice-président,

Mme Corinne CHANFRAY, 5<sup>ème</sup> vice-présidente,

Mme Marine MICHEL, 6<sup>ème</sup> vice-présidente,

M. Eric PEYTHIEU, 7<sup>ème</sup> vice-président,

M. Jean-Pierre PIC, 8<sup>ème</sup> vice-président,

Mme Catherine VALDENNAIRE 9<sup>ème</sup> vice-présidente,

M. Richard NUSSBAUM, 10<sup>ème</sup> vice-président,

- **Précise** que les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.
- **Installe** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé.
- **Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau :**

M. Jean-Marc CHIAPPONI,

M. Pierre LEROY,

M. Jean-Franck VIOUJAS.

- **Installe** lesdits conseillers communautaires en qualité de membre du Bureau.
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage :